REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0747

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation, à Lyon, des assises nationales de l'ingénierie territoriale et du salon des solutions et des techniques territoriales - Convention avec l'association des ingénieurs territoriaux de France - Subvention

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009

Délibération n° 2009-0747

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Organisation, à Lyon, des assises nationales de l'ingénierie territoriale et du salon des solutions et des techniques territoriales - Convention avec l'association des ingénieurs territoriaux de France - Subvention**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les assises nationales de l'ingénierie territoriale et du salon des solutions et des techniques territoriales, réuniront les 24, 25 et 26 juin 2009 à Eurexpo les trois associations : association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), association des techniciens territoriaux de France (ATTF) et association des contrôleurs territoriaux de travaux de France (ACTTF).

Ces trois associations fortes du quart des effectifs de la filière technique des collectivités, contribuent par leurs actions nationales, par leurs capacités d'expertises et leurs forces de proposition, par leur organisation et leur dynamique, au développement d'une fonction publique territoriale performante et compétente aux côtés des élus locaux.

Chaque année, ces associations tiennent leurs congrès dans une grande ville de France. Le nombre de participants, la qualité des échanges en ont fait des événements reconnus et appréciés bien au-delà des seuls ingénieurs, techniciens et contrôleurs territoriaux.

La présence de l'exposition des matériels et des techniques maintient un niveau élevé d'échanges que les associations œuvrent à faire évoluer en permanence, vers un élargissement des thématiques et du public, afin d'embrasser toutes les problématiques de l'action territoriale.

Cette année, la région Rhône-Alpes accueille cette grande manifestation nationale. En effet, après Nantes en 2008, Lyon, grande métropole économique, a été choisie pour ses infrastructures de transport et sa renommée de dimension internationale.

Pendant trois jours, *via* une vingtaine d'ateliers, tables rondes et colloques, les acteurs de l'aménagement territorial débattront des thèmes d'actualité retenus pour l'année. Les exposants du salon sont le reflet d'exemples concrets d'applications de l'ingénierie publique et privée. La Communauté urbaine prend une part active à cette manifestation.

Dans le cadre de ses missions, l'association sollicite la Communauté urbaine pour une contribution financière à hauteur de 30 000 € pour l'organisation, à Lyon, des assises nationales des ingénieurs territoriaux.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association des ingénieurs territoriaux de France dans le cadre de l'organisation des assises nationales des ingénieurs territoriaux en 2009, à Lyon,

b) - la convention à passer avec l'association des ingénieurs territoriaux de France.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 0 674 500 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.